

••••• ENVIRONNEMENT •••••

Planète morte, planète vivante : restauration de la biodiversité et des écosystèmes pour un développement durable

PNUE

Nairobi : PNUE, 2010

Source : PNUE,

<http://dev.grida.no/RRAddeadliving/birkeland/RRAcosystems.pdf>

Tags : Environnement | Biodiversité | Ecosystème | Développement durable

Sur la base de l'analyse d'une multitude de projets de restauration d'écosystèmes de par le monde, le présent rapport souligne que la restauration d'écosystèmes détériorés ou même disparus (forêts, cours d'eau, ...) est susceptible de générer d'importants revenus, de créer des emplois et de lutter contre la pauvreté.



réelles en termes de création d'emplois et pourrait constituer ainsi une alternative à la problématique mondiale du chômage.

Plusieurs recommandations ont été formulées dans le rapport, dont notamment :

Tout autant que la préservation et la gestion d'écosystèmes demeurent prioritaires, la restauration des espaces déjà dégradés, estimés à plus de 60 % de ces écosystèmes (marais, récifs coralliens, forêts tropicales, ...), doit faire l'objet de la même attention.

Le rapport fait ressortir l'importance des investissements environnementaux nécessaires, pour financer les projets de restauration d'écosystèmes naturels dégradés, et qui peuvent générer des revenus substantiels sans pour autant entraver la croissance et le développement. Ces investissements peuvent prendre plusieurs formes, notamment, la réparation des cours d'eau, des lacs et rivières, l'amélioration de la fertilité des sols à vocation agricole, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

La restauration des écosystèmes dégradés offre également des opportunités

- L'encouragement des bailleurs de fonds nationaux et internationaux à intégrer la restauration des écosystèmes dans le soutien au développement, ainsi que dans les initiatives en matière de sécurité alimentaire et dans le financement de projets créateur d'emplois ;
- Le déblocage systématique de 1% du PIB annuellement afin de contribuer au financement de la conservation, la gestion et la restauration de l'environnement et des ressources naturelles ;
- La prise en compte, au niveau de la restauration des écosystèmes, des expériences passées afin d'éviter des conséquences indésirables comme l'introduction d'espèces envahissantes non indigènes et de ravageurs ;
- La priorisation des « points sensibles » dans le domaine de la biodiversité et des écosystèmes.